



# COMMUNE DE ROPPENHEIM

Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

--oOo--

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance ordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 5 juin 2026 à 19h30**  
**à la Mairie de Roppenheim**  
**Convoqué régulièrement le 26 mai 2026**

Membres élus..... : 15	<b><u>Sous la Présidence de Monsieur René STUMPF, Maire</u></b>
Membres en fonction..... : 15	<b><u>Membres présents</u></b> : René Stumpf, Sophie Pauli, Mathieu Beyreuther, Daniel
Membres présents..... : 9	Albrecht, Jessica Hauk, Daniel Hohnadel, Christelle Mannheim, Sabine Muller,
Absent(s) avec procuration :	Reynette Sutter
Absents..... : 6	<b><u>Absents excusés</u></b> : Caroline Kasper, Danielle Niess, Maurice Meinzer, Thomas
	Reheissen, Grégory Stumpf, Céline Wagner
Quorum..... : 5	<b><u>Absent(s) non excusé(s)</u></b> : /
	<b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Mathieu Beyreuther

### **034/26 Création d'un emploi d'adjoint technique contractuel**

Afin d'assurer la continuité et la qualité du service public communal, il est proposé au conseil municipal de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet.

Cette création de poste répond à un besoin identifié au sein des services techniques de la commune, notamment pour assurer l'exécution des missions d'entretien des bâtiments et équipements communaux, des espaces publics et, plus généralement, des travaux techniques nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

Compte tenu du volume d'activité correspondant à ce besoin, il est proposé que cet emploi soit créé à temps non complet, pour une durée hebdomadaire de service fixée par délibération.

La création de ce poste permettra à la collectivité de disposer des moyens humains adaptés à ses besoins tout en garantissant une gestion efficace et proportionnée des ressources communales.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- de créer un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à compter du 03 août 2026 ;
- de fixer la durée hebdomadaire de service à 28 heures ;
- d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel dans les conditions prévues par le Code général de la fonction publique ;
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

**DÉCIDE**, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à exercer principalement des missions polyvalentes d'entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments communaux, de maintenance du patrimoine communal, de préparation logistique des manifestations municipales, ainsi que toute activité technique nécessaire au bon fonctionnement des services de la commune.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 28/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 370, indice majoré : 368.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le

ID : 067-216704098-20260605-CM050626-DE

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article  
fonction publique pour faire face à un **Accroissement temporaire d'activité** :  
période de 18 mois.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**Pour extrait conforme,**

Le Maire  
René STUMPF



Le secrétaire de séance  
Mathieu BEYREUTHER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Beyreuther', is written over the printed name of the secretary.

Date de publication ..... : 11/06/2026  
Date de transmission à la Sous-Préfecture : 11/06/2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication